

Secrétariat :

DEAL Réunion

Cécile LEPAN

Tel : 0262 94 72 42

comite-eau-biodiversite-reunion

@developpement-durable.gouv.fr

Projet de COMPTE-RENDU

Séance plénière du 26 février 2021

Lieu : IAE, Saint Denis

1 – VERIFICATION DU QUORUM ET POINTS D'ACTUALITE

Monsieur Patrick MALET, Président, ouvre la séance à 08h40.

Le Président souligne dans un propos introductif que prendre soin de notre écosystème c'est aussi prendre soin de nous. Le Président souhaite que le CEB puisse amplifier les relations avec les acteurs territoriaux à commencer par les associations et les collectivités. C'est pourquoi il sera proposé de fédérer un réseau de référents techniques et politiques au sein de l'ensemble des collectivités afin de mettre en résonance nos actions et nos ambitions. Enfin, il annonce l'ordre du jour de la séance.

Monsieur Philippe GRAMMONT, directeur de la DEAL, fait un point sur les actualités :

- plan de relance

Le gouvernement a mis en place un plan de relance pour les années 2021-2022. Au niveau national, il a mobilisé 550 millions d'euros dont 300 millions d'euros pour les questions liées à l'eau et 250 millions pour la biodiversité.

Au niveau de La Réunion, pour la thématique « eau et assainissement », 10,5 millions d'euros (dont 10 millions gérés par l'OFB) sont disponibles pour financer des travaux, avec un système mixte entre un souhait de bonne répartition entre les autorités organisatrices de l'eau et de l'assainissement, mais également de « premiers arrivés, premier servis ». En effet, si l'enveloppe allouée est consommée rapidement, elle pourrait alors être revue à la hausse. La DEAL dispose d'un budget de 430 000 € pour la partie études et ingénierie.

Concernant la biodiversité, 2 millions d'euros sont consacrés à la restauration écologique, 1 million d'euros géré par la DEAL et 1 million que l'OFB attribuera via des appels à projets nationaux. Deux projets sont déjà en cours. Une enveloppe d'un peu plus de 2 millions d'euros sera consacrée aux aires protégées (DEAL et Parc National) et enfin il y a enveloppe de 700 000 euros dédiée au littoral géré par le Conservatoire du littoral.

L'enjeu est de consommer rapidement ces crédits, car s'ils ne sont pas utilisés, ils repartiront vers d'autres territoires. Une mobilisation de tous est essentielle.

- Stratégie nationale de la biodiversité : SNB

La Stratégie nationale de la biodiversité actuelle se déroule sur la période 2011-2020. La secrétaire d'État Madame Abba a décidé de lancer la nouvelle SNB pour 2021-2030. Elle sera élaborée en 2021 sur la base de réflexions de terrains et une large concertation des territoires. Le Préfet organisera une consultation des membres du CEB, des collectivités et autres partenaires locaux, et plus largement de la



Séance plénière du 26 février 2021

population pour alimenter la stratégie.

Mme Abba souhaite aller sur le terrain et il pourrait y avoir un CEB en sa présence mi-avril pour faire le point sur les propositions du territoire.

Ensuite, cette stratégie nationale sera déclinée en une stratégie régionale de la biodiversité.

- Agence Régionale de la Biodiversité : ARB

Madame Soudjata Radjasegarane, Région Réunion, fait un point d'avancement sur la mise en place de l'ARB. Elle précise que la préfiguration, réalisée par un groupement qui intervient comme assistance à maîtrise d'ouvrage, a débuté en juin 2020 et se déroulera jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2021.

Dans un premier temps, la phase 1 a été réalisée et présentée lors d'un séminaire en décembre 2020. La consultation territoriale va également être lancée.

La Région envisage de mettre en place un groupe technique élargi qui associerait l'ensemble des EPCI et des gestionnaires de terrain. Il devrait voir le jour dans le courant du mois de mars, en parallèle de la concertation. Enfin des ateliers seront proposés en mai. La création de l'ARB devrait intervenir au second semestre 2021.

2 – VALIDATION DU COMPTE RENDUS DES SEANCES PRECEDENTES

Les comptes-rendus des deux séances précédentes sont mises au vote. Monsieur Roland Troadec souhaite un ajustement de ses propos faits lors de la séance du 27/10/2020 et Madame Marie LACOSTE indique que son nom manque dans la liste des personnes présentes à la séance du 29/09/2020. Les corrections seront prises en compte par le secrétariat.

Le CEB adopte à l'unanimité les comptes-rendus des séances du 29/09/2020 et 27/10/2020, sous réserve de prendre en compte les observations faites en séance.

3 – DIAPORAMA D'ACTUALITES EN MATIERE DE BIODIVERSITE

Mme Isabelle Bracco, DEAL, présente un diaporama d'actualités sur la biodiversité. Les points suivants sont abordés :

- Panneaux biodiversité sur le belvédère de Takamaka ;
- IPERDMX : Indicateurs Populationnels et Ecosystèmes pour une gestion durable des Ressources en poissons DÉMersauX ;
- Les cahiers des habitats de La Réunion ;
- Index de la flore vasculaire de La Réunion ;
- Les plans nationaux d'actions pour la flore menacée ;
- Formation au centre de détention du Port ;
- DAUPI : Démarche Aménagement Urbain et Plantes Indigènes ;
- Gestion des espèces végétales potentiellement envahissantes à La Réunion ;
- Mini-vidéos sur l'enjeu des espèces exotiques envahissantes ;
- Les centres de gestion et de transit pour les animaux exotiques et la faune sauvage ;
- Intervention en classe primaire sur les espèces exotiques envahissantes ;
- Action de défrichage d'espèces exotiques envahissantes (EEE) puis de plantation d'espèces



Séance plénière du 26 février 2021

indigènes dans le cadre du plan citoyen de contrôle des EEE ;

- Formation des enseignants sur la biodiversité aquatique de La Réunion ;
- Actions en faveur d'une nouvelle gestion des niveaux d'eau de l'Étang Saint-Paul ;
- Des actions à l'échelle du bassin versant au service du continuum terre-mer ;
- Actions en faveur des habitats naturels patrimoniaux ;
- Actions en faveur de l'appropriation des enjeux environnementaux par le jeune public ;
- Sensibiliser un large public à la préservation des zones humides ;
- Borbonica : la plate-forme de diffusion de données naturalistes (faune, flore, fonge) de La Réunion
- Biodiversité fonctionnelle dans les vergers ;
- Diffusion de recommandations de bonnes pratiques d'entretien des espaces verts ;
- Prise en compte des chiroptères dans les projets d'aménagement à La Réunion.

Cette séquence connaît un intérêt grandissant et les contributions sont de plus en plus nombreuses. Certaines arrivées trop tardivement seront présentées lors du prochain CEB.

Monsieur MARTIGNE signale qu'un film sur l'expédition du Mont La Pérouse est diffusé sur Arte et visible en replay.

Madame ARDON rappelle que la population a besoin d'être informée et qu'il est nécessaire de mettre en place une structure de communication.

4 – COURRIER DU PRÉSIDENT DU CEB A L'ATTENTION DES COLLECTIVITES POUR QU'ELLES DESIGNENT DES CORRESPONDANTS « BIODIVERSITE »

Le bureau du CEB propose un courrier permettant la désignation de correspondants « biodiversité » au sein des collectivités.

Madame Isabelle BRACCO propose de débattre sur l'opportunité de désigner de tels correspondants.

Madame Bernadette ARDON, vice-présidente, pense qu'il serait souhaitable de faire le même courrier vers le monde économique, d'autant que les entreprises doivent respecter le RSE. A titre d'exemple, la commission développement du grand port maritime réalise un schéma directeur de protection de la nature qui a permis de démontrer qu'à l'entrée du port, il y a de nouveaux coraux.

Le Président retient la proposition de Madame la vice-présidente et propose qu'un courrier adapté soit rédigé pour les entreprises.

Monsieur LEGER souhaite que soit bien formulé dans ce courrier le fait que le CEB attend plus qu'un référent « environnement », qui existe mais dont les attributions sont fréquemment limitées à la problématique des déchets. Il s'agit bien d'un référent concernant la nature, la biodiversité.

Madame Isabelle BRACCO souligne que le courrier peut effectivement utiliser des exemples en lien avec la biodiversité.

Monsieur MAUGARD souhaite que tous les membres du CEB soient destinataires d'une copie du courrier envoyé.

Cette demande est acceptée, le secrétariat s'en chargera.

Le CEB adopte à l'unanimité la proposition d'envoyer un courrier à l'attention des collectivités pour qu'elles désignent des correspondants « biodiversité ».



5 – LES MAMMIFERES MARINS A LA REUNION EN 2020

Monsieur Jean-Marc GANCILLE, GLOBICE, expose les programmes scientifiques en cours sur les mammifères marins (cétacés). Globice travaille depuis 20 ans sur les mammifères marins de l'océan indien et compte 400 adhérents cette année.

Monsieur Nicolas ROUYER, OFB, demande si nous avons connaissance de la contamination des baleines à bosses par les polychlorobiphényles – PCB- comme le sont les dauphins ?

Monsieur Jean-Marc GANCILLE répond qu'aucune étude n'a été conduite sur le sujet, toutefois, elles devraient être moins impactées parce qu'elles sont migratrices.

Monsieur Nicolas ROUYER s'interroge sur le fait que les scientifiques objectivent une route migratoire des baleines à bosse.

Monsieur Jean-Marc GANCILLE précise qu'il n'y a pas de certitude mais les données satellitaires devraient aider à terme à préciser les connaissances sur ce sujet.

6 – PLANIFICATION DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Madame Cécile LEPAN, DEAL, présente l'état d'avancement du projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eau (SDAGE) 2022-2027. Une consultation du public va débiter le 1^{er} mars 2021 pour six mois. Elle présente la stratégie de communication retenue. Puis, elle fera une présentation de l'avis de l'autorité environnementale – Ae – reçu le 27 janvier dernier, avec un focus sur deux recommandations, parmi douze, qui nécessitent un débat.

Concernant la stratégie retenue pour la consultation du public, les membres ne sont pas convaincus par le visuel employé pour la communication relative à l'eau, les inondations et le milieu marin.

Monsieur Philippe GRAMMONT rappelle qu'il s'agit d'un visuel national, car la campagne de mise à disposition du public est nationale et que tous les bassins disposent du même logo. De plus, la campagne est commune au SDAGE et au PGRI pour une politique cohérente. Il propose que le secrétariat du CEB vérifie auprès du ministère s'il est possible de faire évoluer ce visuel.

Monsieur Roland TROADEC regrette d'avoir reçu les documents si tardivement. Il a beaucoup de remarques et aurait souhaité avoir eu le temps de produire une note. Selon lui, les propositions de réponse à l'avis de l'Ae sont trop globales. Les incidences sur les environnements sont trop noyées. Il s'interroge sur la caducité des projets en cours qui répondent aujourd'hui au SDAGE en vigueur et qui seront obsolètes en 2022, voir en contradiction avec le futur SDAGE. Il affirme que les réponses à l'avis de l'Ae ne sont pas suffisamment insistantes et regrette le manque de sémantique. Il souhaite élaborer une note. Monsieur Philippe GRAMMONT rappelle que les délais sont contraints et que la DEAL elle-même regrette l'envoi tardif des documents. La phase de consultation du public mais également des institutions, commence le lundi 1^{er} mars et le SDAGE et ses documents d'accompagnement pourront être améliorés par la suite. La note peut donc tout à fait être faite dans les 6 mois qui viennent.

Madame Marie LACOSTE revient sur le financement des mesures pour la préservation de la ressource et de son milieu. Selon elle, la réponse concerne le cadrage mais n'est pas sur des actions opérationnelles.



Séance plénière du 26 février 2021

Monsieur Jean-Paul MAUGARD propose que la coordination avec les services soit renforcée. Concernant la police, il faut donner les moyens à la BNOI de travailler. Pour trouver des solutions, il faut être pragmatique et aller sur le terrain.

Madame la vice-présidente indique que l'État a le rôle de s'assurer de l'application des directives européennes et nationales. Elle souhaite qu'il y ait une plus grande conscience de l'intégration du critère « biodiversité » dans les dossiers. Par ailleurs, elle insiste sur le fait que nous devons être sur le terrain et que la venue des Ministres d'État sur notre territoire n'est pas toujours efficace.

Monsieur Jean-Paul MAUGARD ajoute qu'il souhaite également souligner des choses positives et reconnaît que la concertation entre la fédération de pêche et les services de l'État se passe très bien. Néanmoins, il souhaite une mutualisation des moyens.

Monsieur Grégoire DE SAINT-ROMAIN, DEAL, revient sur le point « financement » soulevé par l'Autorité environnementale et précise qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème de moyens disponibles, mais qu'il y a également une difficulté pour faire émerger puis pour porter les projets.

Monsieur Pascal HOARAU, RNNESP, part d'un constat alarmant d'un état mauvais des masses d'eau qui même montre une tendance à la dégradation. À travers cette dégradation des masses d'eau, il s'agit d'une dégradation des services écosystémiques rendus. Selon lui il y a des financements mais pour quel résultat ? Les stratégies actuelles de financement n'ont pas réussi à améliorer l'état des eaux. Que faire pour inverser la tendance aujourd'hui ?

Monsieur Gilbert SAM YIN YANG, Office de l'eau, partage le point de vue que l'on fait plus de méthode que d'opérationnel. Sur la forme, il s'agit d'une approche très intellectuelle. Qu'entend l'Autorité environnementale par les mots « moyens » ? Il faut mettre des vrais mots opérationnels, s'agit-il de moyens financiers ou humains ?

Monsieur Jérôme BENOIT, ARS, propose de travailler sur l'amélioration du programme de mesures, qui décrit des actions opérationnelles, plus que le SDAGE qui est le document stratégique.

Monsieur Bruno ROBERT, commune de Saint Benoit, exprime une frustration dans les communes de l'Est avec une année catastrophique en termes d'approvisionnement en eau. La question du stockage est une question prépondérante. La stratégie agricole, agripéi 2030, oriente vers une diversification, mais pour cela, il faut de l'eau. Il faut qu'on puisse avoir une production agricole diversifiée sur l'ensemble de l'île et plus seulement dans le Sud avec les périmètres irrigués. Le territoire Est est dans l'attente de solutions. Le basculement des eaux a été réalisé mais aujourd'hui l'Est a besoin d'eau pour diversifier ses cultures. Monsieur le Président rappelle que le projet MEREN est en cours d'étude pour une mise en service prévue environ en 2035. Concernant les hauts, le Département encourage le monde agricole à demander la mise en place des retenues collinaires.

Monsieur Philippe GRAMMONT rappelle que le projet du SDAGE a été validé en séance du CEB le 27/10/20 et que la séquence actuelle concerne les réponses à l'avis écrit par l'Ae. L'Ae reconnaît l'ambition du SDAGE et s'interroge sur la capacité financière du bassin à réaliser toutes les actions. Il faut être organisé et disposer d'une capacité d'ingénierie et des financements. Aujourd'hui depuis la loi NOTRE, les intercommunalités sont des acteurs qui se mettent en ordre de bataille et les choses devraient rapidement évoluer favorablement. Il souhaite rester optimiste. Le SDAGE est effectivement un document stratégique, ensuite, sur cette base, les projets sont analysés en détail par projet. L'État, en dépit de reproches qui peuvent être adressés, instruit les dossiers correctement et sérieusement, même si tout n'est pas parfait. Concernant les moyens alloués aux contrôles, il y a une réalité et le DEAL veut bien disposer de moyens humains supplémentaires. La question posée est bien : avons-nous les moyens collectifs de mettre en œuvre les mesures du programme de mesures ? Pour répondre à la question, M. GRAMMONT propose de mettre en place une commission financement ou un groupe de travail pour réfléchir au financement de tous les sujets « eau » aussi bien assainissement que restauration des milieux aquatiques. Il rappelle que l'Autorité environnementale est indépendante et salue le déplacement des Ministres sur nos territoires. Selon lui, il est intéressant que les Ministres de l'État s'intéressent à nos territoires et viennent les connaître, de sorte qu'ils prennent en compte dans leur politique la spécificité de



nos territoires.

Madame Cécile LEPAN rappelle que le projet de SDAGE pourra être complété à la fin des consultations et propose de travailler au sein de la commission planification. Elle indique que la DEAL se tient disponible pour venir travailler dans les institutions.

Monsieur Ivan MARTIN, directeur adjoint de la DEAL, complète les propos en indiquant que l'Autorité environnementale est là pour éclairer le public. À travers ses questions, elle met le doigt sur les sujets importants pour simplifier la lecture par le public. Réglementairement, la réponse à l'avis de l'Ae n'est pas une pièce obligatoire. Il s'agit d'une volonté forte de nos ministères de l'insérer dans les documents portés à la consultation du public pour assurer de la transparence et susciter l'intérêt du public sur les enjeux forts.

Dans le même temps qu'une réflexion est menée sur les financements, Monsieur Philippe GRAMMONT propose de réaffirmer la mise en place du groupe de travail sur la ressource en eau afin qu'une feuille de route de la commission « ressource en eau » soit présentée au prochain CEB.

Le CEB valide le fait que :

- 1) la réponse du CEB à l'Autorité environnementale (Ae) sera envoyée en mettant en forme un courrier sur la base du tableau présent dans les documents de séance.**
- 2) La commission planification se réunira pour proposer des modifications éventuelles du SDAGE et du Programme de Mesures afin de prendre en compte : l'avis de l'Ae, la réponse du CEB à cet avis, les autres remarques des membres du CEB, ainsi que celles issues de la consultation du public et des institutions.**

Le CEB valide le fait que la feuille de route de la commission « ressource en eau » et celle de la commission « financements » seront présentées au prochain CEB

7 – PROJET DE LA NOUVELLE REGLEMENTATION DE LA PECHE DES BICHQUES

Madame Audrey BONNEFOY, DEAL, présente le projet de la nouvelle réglementation de la pêche des bichques porté par la DMSOI et la DEAL. C'est un axe de la stratégie amphihalins déjà validé par le CEB, et c'est aussi un point de réponse au SDAGE. Il a été réalisé par un groupe de travail associant les représentants des pêcheurs tels que la Fédération de pêche, le comité régional de la pêche maritime et l'Office Français de la Biodiversité.

Monsieur Claude CLERGUE souhaite savoir comment va-t-on augmenter les contrôles avec la pédagogie nécessaire.

Madame Audrey BONNEFOY précise que les moyens de contrôles globaux ne vont pas augmenter toutefois, un travail sur la priorisation sera effectué et une nouvelle unité de contrôle du littoral aura vocation à s'étendre et un projet de gardes au sein des intercommunalités.

Monsieur MAUGARD indique la mise en place d'une association des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets permettra d'accompagner les pêcheurs dans la mise en œuvre de cette nouvelle réglementation.

Monsieur Pascal HOARAU affirme qu'il y a 2 mois essentiels, mars et avril. Il serait intéressant, selon lui, de concentrer les moyens de contrôle au cours de ces deux mois ; cela peut être décidé lors des réunions de la Mission Interservices des Polices de l'Environnement (MIPE). Il demande si a été évalué l'impact de la pêche sur la population initiale ? Et enfin, y a-t-il suffisamment de place pour tous les pêcheurs ? Il



Séance plénière du 26 février 2021

souligne que cette pêcherie génère des revenus importants.

Madame BONNEFOY répond que l'évaluation de l'impact des pêcheries n'a pas été faite puisqu'aujourd'hui, car nous ne disposons pas des données nécessaires, qui pourraient remonter à l'administration via des carnets de pêche. Néanmoins, nous savons que les pêcheries ont un impact fort. Toutefois, la nouvelle réglementation imposera la mise en place de carnets de pêche avec des déclarations mensuelles. Concernant la place pour tous les pêcheurs, il va s'agir d'une organisation. Les pêcheurs vont devoir se réunir en association. Enfin, la réduction du calendrier d'ouverture de la pêche devrait également avoir un impact positif fort. L'office de l'eau mettra en place un observatoire des embouchures sur six rivières, afin d'améliorer les connaissances et observer les remontées des populations de bichiques et l'évolution des stocks.

Monsieur Roland TROADEC remarque que les pêcheurs en rivière sont relativement sédentarisés dans les canaux, mais est ce que les pêcheurs en mer devront également se limiter à une seule rivière ? Pour lui, la pêche en mer prend de l'importance.

En effet, les pêcheurs en mer ne sont pas inféodés à une seule rivière répond Madame BONNEFOY. Aujourd'hui il y a une dizaine d'équipes de pêche. Il n'y aura pas plus de permis délivrés.

Monsieur Jérôme LAFON ajoute que cela fait plusieurs années qu'il n'y a plus de capture de bichiques en mer. Les pêcheurs en mer ont bien été intégrés dans la démarche.

Monsieur CLERGUE craint la disparition des bichiques à une échéance de 10 ans. Il faut aller vite.

Monsieur le Président ajoute que le Département va investir 7 millions dans la restauration de la continuité écologique et la mise en place des débits réservés.

8 – DECLINAISON DE LA DIRECTIVE « NITRATES » A LA REUNION

Madame Audrey BONNEFOY présente la problématique des « zones vulnérables nitrates ». Ce sujet est porté par la DAAF et la DEAL.

Monsieur MARTIGNE regrette le fait qu'il n'y ait pas de seuil sur les eaux côtières. Il constate que des zones vertes, et donc avec développement d'algues sont apparentes en mer.

Monsieur de SAINT-ROMAIN répond qu'il y a bien des seuils définis au niveau national, mais qu'ils ne sont pas atteints. Si l'on voit déjà des développements d'algues c'est qu'il est probable qu'on soit dans un cas où les seuils métropolitains ou européens, adaptés aux climats tempérés et continentaux ne soient pas représentatifs pour le climat tropical insulaire.

Madame BONNEFOY indique qu'il y a des actions dans le programme de mesures notamment sur le continuum terre mer, pour pallier à ce problème.

Le CEB valide la proposition faite en séance de ne pas proposer de classement en « zone vulnérable nitrates » de la nappe des Cocos. Cette proposition s'accompagne de l'engagement de réaliser et mettre en œuvre dès 2021 le plan d'actions « captage prioritaire » avec les acteurs concernés pour résorber les sources de pollutions en nitrates d'origine domestique et agricole sur le secteur des Cocos.

9 – POINT D'AVANCEMENT PLAN EAU DOM

Monsieur Manuel RODICQ fait un point d'avancement sur le Plan Eau DOM et revient les travaux du Groupe de Travail financements de l'eau réalisés en fin d'année 2020. Ces travaux avaient pour objet l'établissement d'une maquette financière de l'eau et la mise en place de la commission des financeurs de l'eau et de la biodiversité (objectifs, participants...).

Monsieur Nicolas ROUYER ajoute que le plan de relance à La Réunion est bien parti. Deux projets portés



Séance plénière du 26 février 2021

par CINOR ont déjà été validés. Il y a environ 40 projets à venir.

Madame Marie LACOSTE revient sur les thématiques qui ne sont pas financées. Il y a un besoin d'améliorer nos plans de financement, par exemple sur la remise aux normes des fosses septiques.

Madame Cécile LEPAN répond que cette problématique de l'assainissement non collectif (ANC) est effectivement bien identifiée dans le SDAGE ; et le programme de mesures dispose d'une mesure sur la faisabilité de financer des particuliers pour la remise aux normes des systèmes d'ANC.

Monsieur Manuel RODICQ complète en indiquant qu'il n'y a pas de financement en place sur le territoire sur ce sujet de l'ANC, alors que des montages financiers sont possibles et se font ailleurs. Il faudra y travailler. Cela est vrai également pour l'ensemble des sujets mal identifiés dans les cadres de financement comme les eaux pluviales ou l'animation territoriale.

Monsieur Jérôme BENOIT précise que le sujet de l'ANC a bien été identifié dans l'avis de l'ARS sur le SDAGE.

10 – PLAN DE REDUCTION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES (PLAN D'ACTION)

Monsieur Ludovic MAILLARY, DAAF, présente un point d'avancement sur le plan de réduction des produits phytopharmaceutiques, qui est la 3^e génération du plan écophyto.

Monsieur Jean-Paul MAUGARD s'inquiète du bilan de la vente des produits phytopharmaceutiques qui semble être à la hausse.

Monsieur Ludovic MAILLARY répond qu'il faut se fixer un objectif. Il existe d'autres produits phytosanitaires qui ont peu ou pas d'impact sur la santé et/ou sur l'environnement. L'objectif est à la baisse, de nombreux produits ont été retirés du marché et la menace du retrait du glyphosate. L'atrazine est interdit depuis 2003, mais on le retrouve encore dans l'eau, car cette molécule est relarguée dans le milieu lors de chaque forte pluie. Même si les seuils de potabilité ne sont pas atteints, il faut rester vigilant.

Monsieur MAUGARD demande quels seront les accompagnements des 7000 agriculteurs.

Monsieur MAILLARY indique qu'il y a du monde sur le terrain pour accompagner les agriculteurs. A terme, ils devront justifier qu'ils sont accompagnés par un guide technique. Un gros contingent d'agriculteurs va partir en retraite, l'enjeu se porte vers les jeunes. Il y a également séparation du conseil et de la vente. Il y a également un enjeu sur la santé des agriculteurs. Une formation « certiphyto » est obligatoire pour vendre ou acheter des produits afin de bien informer les utilisateurs sur les risques et la méthode d'utilisation.

Des moyens humains supplémentaires devraient être financés par le FEADER.

Monsieur MAUGARD demande ou en est la question des bandes enherbées à La Réunion ?

Monsieur MAILLARY répond qu'il s'agit d'outils intéressants notamment sur les plans d'action des captages prioritaires.

Monsieur Philippe GRAMMONT indique qu'un travail est en cours sur les « zones non traitées » aux abords des points d'eau par la DAAF et la DEAL. Un dispositif devrait être mise en place, prenant comme référentiel la « BD Topo » de l'institut géographique national.

Monsieur MAUGARD fait référence à une étude sur l'utilisation des produits phytosanitaires à La Réunion qui semble être plutôt alarmiste.

Monsieur MAILLARY répond qu'effectivement, les agriculteurs sont les premiers exposés à ces produits. Des formations sont nécessaires.

Monsieur Pascal HOARAU précise que les MAEC sont encore en transition. Les délais de paiement sont beaucoup trop longs. Cela devient un désastre. Il ne doit pas s'agir d'une subvention déguisée mais bien d'une mesure environnementale. Combien d'agriculteurs ont-ils un carnet d'utilisation ? Pourtant, il s'agit d'une obligation. Néanmoins, seulement 2 inspecteurs sont chargés des contrôles, c'est évidemment trop peu. Par ailleurs, il s'interroge sur l'emploi des produits phytosanitaires par des particuliers, dits « jardiniers » et qui ne sont soumis à aucun contrôle.

Monsieur MAILLARY reconnaît qu'il n'y a peu de pression de contrôle, environ 100 contrôles par an sur



Séance plénière du 26 février 2021

7000 agriculteurs. En effet, il est très compliqué de suivre ces « jardiniers amateurs » qui parfois vendent leurs produits sur les marchés.

Madame la vice-présidence insiste sur la nécessité que toutes ces mesures fassent l'objet d'une communication.

Monsieur Le Président clôture la séance à 13h00 et indique que le prochain CEB se tiendra le 16 avril 2021.



Annexe : liste de présence

Membres présents	Membres excusés ayant donné un pouvoir
Monsieur Patrick MALET (Conseil départemental)	Monsieur Bachil VALY (Conseil Régional)
Madame Véronique BASSONVILLE (Le Port)	Madame Claudette GRONDIN (Conseil départemental)
Monsieur Gilles HUBERT (TCO)	Monsieur Frédo FERRERE (Les Aviron)
Monsieur Bruno ROBERT (Saint Benoit)	Madame Florence MALET (VEOLIA)
Monsieur Gilles HUBERT (TCO)	Monsieur Jean-Lambert JOIN (Personnalité qualifiée)
Monsieur Roland TROADEC (personnalité qualifiée)	Madame Magali DUVAL (IFREMER)
Madame Marie LACOSTE (CBNM)	Monsieur Sylvain LEONARD (ONF)
Madame Bernadette ARDON (SREPEN)	Madame Violaine DULAU (personnalité qualifiée)
Monsieur Claude CLERGUE (Ecologie Réunion)	Monsieur Olivier BIELEN (Conservatoire du littoral)
Monsieur Christian LEGER (SEOR)	
Madame Jean-Claude MARTIGNE (Vie Océane)	
Madame Juliette MASSON (Chambre d'agriculture)	
Monsieur Jean-Paul MAUGARD (FDAAPPMA)	
Monsieur Bernard ROBERT (CCIR)	
Madame Karine POTHIN (RNMR)	
Monsieur Pascal HOARAU (RNNESP)	
Monsieur Axel HOAREAU (CCEE)	
Monsieur Philippe GRAMMONT (DEAL)	
Monsieur Ludovic MAILLARY (DAAF)	
Monsieur Jérôme BENOIT (ARS)	
Monsieur Jérôme LAFON (DMSOI)	
Monsieur Paul FERRAND (Parc national)	
Monsieur Nicolas ROUYER (OFB)	
Madame Clémence PICARD (OFB)	
Invités	



Séance plénière du 26 février 2021

Monsieur Ivan MARTIN (DEAL)	Monsieur Kévin SAMYN (BRGM)
Monsieur Matthieu MENOUE (DEAL/SEB)	Madame Anne-Sophie RITTER (RUNEO)
Madame Cécile LEPAN (DEAL/SEB)	Monsieur Nicolas PAYET (Conseil Départemental)
Monsieur Manuel RODICQ (DEAL/SEB)	Monsieur Vayana DOMINIQUE (TCO)
Madame Audrey BONNEFOY (DEAL/SEB)	Madame Isabelle BRACCO (DEAL/SEB)
Madame MERIEL (FDAAPPMA)	Monsieur Grégoire DE SAINT ROMAIN (DEAL/SEB)
Monsieur Jean-Marc GANCILLE (GLOBICE)	Madame Sarah BATAILLE (Conseil départemental)
Monsieur Gilbert SAM YIN YANG (Office de l'eau)	Monsieur Alexandre MOULLAMA (Office de l'eau)

